File No. - N° du dossier W8486-173283/A/SV

## Annexe B

## Paiement électronique de factures – soumission

Le Canada demande que les soumissionnaires remplissent l'option 1 ou 2 cidessous :

1. () Les instruments de paiement électronique seront acceptés pour le paiement des factures.

Les instruments de paiement électronique suivants sont acceptés :

- () Carte d'achat VISA;
  () Carte d'achat MasterCard;
  () Dépôt direct (national et international);
  () Échange de données informatisées (EDI);
  () Virement télégraphique (international seulement);
  () Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)
- 2. () Les instruments de paiement électronique ne seront pas acceptés pour le paiement des factures.

Le soumissionnaire n'est pas obligé d'accepter les paiements effectués à l'aide d'instruments de paiement électronique. L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.